

Synthèse

L'Occitanie est au 3^e rang des régions les plus peuplées de France, comme Nouvelle-Aquitaine. Sa croissance démographique devrait se poursuivre dans les prochaines décennies. Sur la base des projections actuelles, elle serait la région de France métropolitaine où la population augmenterait le plus à l'horizon 2070. Ce dynamisme démographique s'accompagne d'une précarité marquée dans certains territoires de la région.

Une région fortement concernée par le chômage et la pauvreté

L'Occitanie est la deuxième région de France métropolitaine où le taux de chômage est le plus élevé, après les Hauts-de-France et devant Provence-Alpes-Côtes d'Azur. Fin 2023, 8,9 % de la population active de la région est au chômage, contre 7,5 % en France.

En relation avec les difficultés d'accès à l'emploi, la pauvreté est très présente dans la région. En 2021, 17,5 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui place l'Occitanie au 3^e rang des régions de France métropolitaine les plus pauvres, après la Corse et les Hauts-de-France.

Les minima sociaux couvrent une part de la population plus grande qu'en France métropolitaine

Les minima sociaux jouent un rôle crucial pour aider les individus et les familles en situation de vulnérabilité économique en leur garantissant un revenu minimum. Il existe une douzaine de minima sociaux dont

quatre principaux : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) destinée aux chômeurs en fin de droit, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le minimum vieillesse. Pour chacun de ces quatre minima sociaux, la part de la population couverte en Occitanie est plus importante qu'en France métropolitaine.

Le RSA est le minimum social le plus distribué. Il complète les ressources initiales du foyer pour garantir un revenu minimal. Ce dispositif concerne 192 000 foyers fin 2023. En comptant l'ensemble des membres du foyer, le RSA couvre 384 000 personnes, soit 8,2 % de la population de moins de 65 ans en Occitanie (1,7 point de plus que la moyenne de France métropolitaine). Un allocataire sur dix perçoit le RSA majoré, destiné aux parents isolés d'enfant(s) de moins de 25 ans. Le RSA majoré concerne quasi exclusivement les femmes.

L'AAH s'adresse à des adultes handicapés aux revenus modestes. Versée à 153 000 foyers, c'est le deuxième minimum social en nombre d'allocataires après le RSA. Les allocataires de l'AAH sont le plus souvent des personnes seules sans enfant. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, l'AAH couvre 225 000 personnes, soit 4,8 % des moins de 65 ans de la région (3,7 % en France métropolitaine).

Les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage mais ayant travaillé au moins cinq ans dans les dix années

précédant leur inscription à France Travail (anciennement Pôle Emploi) peuvent bénéficier de l'ASS. L'ASS est ainsi versée à 27 000 personnes fin 2023 dans la région. Les allocataires de l'ASS représentent 0,8 % des 20-64 ans en Occitanie (0,6 % en France métropolitaine). En raison des conditions d'accès, plus de la moitié des allocataires ont 50 ans ou plus.

Le minimum vieillesse, destiné aux retraités n'ayant jamais ou pas assez cotisé, leur permet d'atteindre un seuil minimal de ressources. En Occitanie, 84 000 personnes en bénéficient. Les allocataires du minimum vieillesse représentent 5,8 % des habitants de 65 ans ou plus. C'est davantage qu'en France métropolitaine (4,7 %). Les bénéficiaires sont plus souvent des femmes, en raison d'une espérance de vie plus longue et de pensions de retraite plus faibles que celles des hommes.

Pour 497 000 foyers, les prestations versées ne suffisent pas à assurer des ressources supérieures au seuil de bas revenus. En tenant compte de l'ensemble des membres du foyer, 22,6 % des habitants de moins de 65 ans vivent sous le seuil de bas revenus en Occitanie.

37 000 personnes ont sollicité un hébergement d'urgence

Les personnes sans domicile ou en habitat précaire peuvent effectuer une demande d'hébergement d'urgence en téléphonant au 115. En Occitanie, 37 000 personnes ont sollicité au moins une fois le 115 au cours de l'année 2023. Ce sont plus souvent des jeunes (20-29 ans) et des hommes.

D'autres dispositifs soutiennent les personnes aux ressources modestes

Les aides au logement permettent de couvrir une partie de la dépense de logement des ménages aux revenus modestes. Ce dispositif comprend l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). En Occitanie, 638 000 ménages bénéficient d'une de ces trois aides au logement. En comptant les membres du foyer, 1 162 000 personnes sont couvertes par ces prestations en 2023, soit 19,0 % de la population de la région.

La prime d'activité est un complément de revenu qui s'adresse aux travailleurs ayant des revenus modestes. Fin 2023, 488 000 personnes la perçoivent. En prenant en compte leur famille, la prime d'activité couvre 905 000 personnes, soit 19,4 % des moins de 65 ans de la région. Plus souvent à temps partiel, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier de ce dispositif.

De faibles ressources monétaires peuvent donner droit à la Complémentaire santé solidaire (C2S), qui permet l'accès à un panier de soins sans reste à charge. Dans la région, ce dispositif couvre près de

755 000 personnes fin 2023, soit 12,9 % de la population ayant eu recours à des soins.

Une plus grande fragilité dans les départements du littoral

Le RSA et l'ASS sont deux dispositifs sensibles à la situation économique et leur géographie se rapproche de celle du chômage. Ils sont plus souvent distribués dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard, l'Hérault et en Ariège. Les quatre départements du pourtour méditerranéen figurent parmi les six départements de France métropolitaine ayant le taux de chômage le plus élevé.

C'est aussi dans les départements du littoral que les allocataires du minimum vieillesse sont en proportion les plus nombreux.

Les bénéficiaires de la prime d'activité sont relativement nombreux sur le pourtour méditerranéen, en Ariège, dans le Tarn-et-Garonne et dans le Lot, avec une part de la population couverte supérieure à moyenne de la région.

Une évolution contrastée du nombre d'allocataires selon les dispositifs

En 2023, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA diminue légèrement en Occitanie (-0,9 %). Le nombre de bénéficiaires avait

nettement augmenté en 2020 avec la détérioration de la situation économique liée à la pandémie de Covid. Il avait ensuite fortement baissé en 2021 avec l'amélioration de la situation du marché du travail, avant de se stabiliser en 2022.

Le nombre d'allocataires de l'AAH augmente de 5,7 % en 2023. Cette nette hausse s'explique par la « déconjugalisation » de l'allocation depuis le 1^{er} octobre 2023 : pour les personnes en couple, les revenus de leur conjoint ne sont plus pris en compte. L'augmentation des effectifs de l'AAH est continue depuis la création du dispositif il y a plus de quarante ans, en partie du fait des évolutions de la réglementation.

Le nombre d'allocataires de l'ASS diminue de manière quasi ininterrompue depuis la mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage en 2014. En 2023, le nombre d'allocataires de l'ASS baisse de 8,4 %, un rythme moins soutenu qu'en 2022 (-12,9 %).

Le nombre d'allocataires d'un minimum vieillesse continue d'augmenter en 2023 (+4,0 %). En 2022, les effectifs avaient progressé en partie du fait de la revalorisation anticipée au 1^{er} juillet du montant du minimum vieillesse dans le cadre des mesures de soutien au pouvoir d'achat.